

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION**

### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

N° 2021/4/15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 23 juin 2021.

#### Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

#### Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine et SAUNIER Clémence.

#### Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

#### **Objet : Avenant au marché 2020-06 : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement à l'aval du vieux village et reprise de la structure de la chaussée de la rue des Primevères sur la commune d'Espinasses**

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) conduit des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la partie basse du village de la commune d'Espinasses.

Monsieur le président informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Aussi, il convient de signer un avenant avec le groupement d'entreprises SAS ABRACHY (Mandataire) et la SARL POINCELET titulaire du marché pour un montant de 27 340,50 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 146 118,63 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

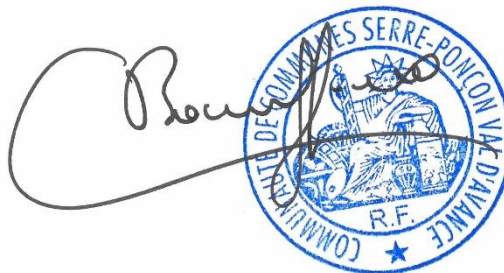
- Approuve l'exposé de Monsieur le président.
- Autorise Monsieur le président à signer l'avenant au marché 2020-06 pour un montant de 27 340,50 € HT.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 juin 2021  
Et de la publication le 05 juillet 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*